

LIGHT MEMBERSHIP

Règlement 2025

A. COTISATION ANNUELLE: 725 €

- Light Member : 651 €
- Carte fédérale « C » : 74 €

B. AVANTAGES INCLUS

- 5 parcours de 18 trous indivisibles **OU** 8 parcours de 9 trous
- Accès au practice 7/7
- Carte fédérale « C »
- Participation aux compétitions, le weekend uniquement
- Gestion de votre handicap

C. UTILISATION

Vous recevrez un package de 5 parcours de 18 trous ou de 8 parcours de 9 trous, à choisir à l'inscription (les parcours 18 trous sont indivisibles).

Il est obligatoire de réserver votre départ et de vous présenter à la réception avant de jouer.

Les parcours seront automatiquement décomptés via l'application BEgolf lors de chaque réservation.

Une fois que le package est épuisé et que vous souhaitez continuer à pouvoir jouer des parcours, vous devez régler votre greenfee exclusivement en ligne lors de la réservation. Dès lors, un abonnement greenfee ne pourra pas être utilisé.

Si vous ne pouvez honorer une réservation, vous devez impérativement l'annuler, sans quoi un voucher vous sera décompté. Si vous annulez une réservation, le voucher est alors libéré.

Si un greenfee a été réglé en ligne et que vous souhaitez annuler la réservation, vous disposerez alors de deux mois pour la reporter. Son annulation doit être signalée au moins 2 heures avant votre heure de départ.

Si vous avez choisi les vouchers 9 trous mais que vous souhaitez jouer 18 trous, il vous sera demandé de régler ce greenfee en ligne.

Une leçon avec un Pro peut être prise sur le parcours, moyennant le décompte d'un parcours ou le règlement d'un greenfee. Cette règle s'applique également aux stages proposés par nos Pros.

Vous pourrez inviter des visiteurs extérieurs au Club mais sans qu'ils ne bénéficient du tarif invité. De plus, vous ne pourrez pas vous-même bénéficier du tarif invité en jouant avec un autre membre de la Bawette.

Concernant les compétitions, vous êtes autorisés à jouer celles du weekend uniquement mais vous ne pourrez pas utiliser les greenfees de votre package à cet effet. Vous devez obligatoirement régler le greenfee en ligne lors de l'inscription.

La participation aux interclubs ainsi qu'au Championnat du club n'est pas autorisée.

Le tarif pour les seaux de balles est de 1,40€ pour 25 balles.

D. CONDITIONS

Le Light Membership est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre.

En cas d'inscription en cours d'année, aucun prorata ne sera appliqué sur le tarif annuel.

Tout voucher qui ne serait pas utilisé avant le 31 décembre sera perdu, et non postposable.

Ce statut est attribué pour une durée maximale d'un an. Son renouvellement sera donc soumis chaque année à l'approbation de la direction du Club : à tout moment, notamment, le nombre pourra être limité et le tarif pourra être indexé. Le Club pourra arrêter à tout moment de proposer ce light membership ou de ne pas renouveler un membership qui poserait un problème et ce sans devoir se justifier.

Pour les membres dits « permanents » qui souhaiteraient y souscrire, cela entraînera la perte de ce statut et donc des avantages importants qui y sont associés comme le tarif préférentiel, le discount couple et l'ancienneté.

Pour les membres dits « temporaires », aucune réduction couple ne sera appliquée si l'un des partenaires ou les deux sont Light Member.

En cas de non-respect de ces conditions, le membre devra payer le greenfee qui était dû + un greenfee comme amende mais aussi verser une caution de 150€. En cas de récidive, le membership sera annulé immédiatement et la caution ne sera pas remboursée. Soit le membre paye un nouveau Light Membership, soit il est exclu du Club.

Le Light Member s'engage à respecter scrupuleusement ce règlement ainsi que tous les autres règlements du Club en signant une demande d'adhésion.

La Direction du Club est la seule à pouvoir interpréter ou modifier ce nouveau règlement si nécessaire.

Signature du candidat « Light Member » pour accord avant son admission, sur 2 exemplaires

DATE : / / 2025